

## ADDIFOR 2005

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE**

- 1.1. Identification du produit :** ADDIFOR 2005
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange :** Adjuvant liquide pour mortier et béton : super plastifiant haut réducteur d'eau.
- Utilisations déconseillées :** Aucune
- 1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- STE TECHNIQUE BETON  
ZI - Avenue Albert Einstein  
77550 MOISSY CRAMAYEL  
Tél. : + 33 1.64.13.30.00 - Fax + 33 1.60.60.21.28  
fds@technique-beton.fr
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence :** ORFILA : + 33 1.45.42.59.59 [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange**

Non dangereux selon les critères de classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Non dangereux selon les critères de classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Informations supplémentaires sur l'étiquetage : Aucune

**2.3. Autres dangers** Aucun**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****3.1 Substance :**

Non applicable

**3.2 Mélange :****Description du mélange :**

Aucune substance dangereuse présente dans le mélange

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Notes générales :** Tout vêtement contaminé doit être immédiatement enlevé.
- Inhalation :** Transporter la victime à l'air libre, au repos. Appeler un médecin si un malaise survient.
- Contact cutané :** Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation.
- Contact oculaire :** En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion :** Ne pas faire vomir sauf indication émanant du personnel médical. Si de grandes quantités du produit sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.

**Autoprotection de la personne dispensant les soins**    Masque et gants

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir les rubriques 2 et 11

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinctions

**Moyens d'extinction appropriés :**        Tous les moyens d'extinctions sont utilisables.

**Moyens d'extinction inappropriés :**    Aucun

#### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Pas de danger particulier

#### 5.3. Conseil aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. L'éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

### SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions Individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

**Pour les non secouristes :** Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.

**Pour les secouristes :**        Utiliser les équipements de protection décrits à la rubrique 8 et suivre les recommandations de manipulations données à la rubrique 7.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de confinement envisageables :**        Recueillir à l'aide d'un absorbant inerte adéquat ( sable, ...). Balayer et enlever à la pelle. Puis conserver dans un récipient adapté et fermé pour l'élimination.

**Procédure de nettoyage envisageable :**        Nettoyage à l'eau. Traiter les eaux de nettoyage de la même manière que le produit selon la réglementation locale en vigueur.

**Techniques inappropriées de confinement et de nettoyage :**        Aucune

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 1 pour l'information sur les contacts en cas d'urgences.  
Section 8 pour l'information sur les équipement de protection personnelle.  
Section 13 pour l'information sur le traitement des déchets.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Stockages recommandés :** Conserver au frais, au sec et dans son emballage d'origine fermé.

**Stockages contre-indiqués :** Eviter les chaleurs excessives.

#### 7.3. Utilisations finales particulières

Pas d'information disponible.

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'expositions professionnelles :

Pas de données disponibles

##### DNEL ( Derived No Effect Level) :

Pas de données disponibles

##### PNEC ( Previsible None Effect Concentration ) :

Pas de données disponibles

**Valeurs limites biologiques :** Aucune valeur limite biologique

#### 8.2. Contrôle de l'exposition :

**Contrôles techniques appropriés :** Veiller à une bonne ventilation des locaux.

#### Mesures de protection individuelle :

**Protection respiratoire**



Protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante de type FFP3.

**Protection des mains**



Gants imperméables résistant aux produits chimiques, type caoutchouc butyl, néoprène ou caoutchouc nitrile.

**Protection des yeux**



Lunettes de sécurité à protections latérales

**Protection de la peau**



Vêtement de protection léger.

**Risques thermiques :** Non concerné

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Eviter la pénétration dans les sous-sols.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique	Liquide
Couleur	Jaune orangé
Odeur	aucune
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	5 à 7
Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non concerné
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	Non déterminé
Limite supérieur/inférieur d'inflammabilité ou limite d'explosivité	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité de vapeur	Non déterminé
Densité relative	1,05 kg/l
Solubilité	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant

### 9.2. Autres informations

Pas de donnée supplémentaire disponible.

## SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Produit stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter le gel

**10.5. Matières incompatibles**

Réactif avec les acides et les alcalins.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucun

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**
**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Aucune donnée sur le mélange.
<b>Corrosion cutanée /Irritation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Lésions oculaires graves /Irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Cancérogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**
**12.1. Toxicité**

Le mélange n'est pas susceptible d'être nocif ni de présenter de toxicité chronique pour les organismes aquatiques

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Difficilement biodégradable

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Non déterminé

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce produit n'est pas considéré comme persistant, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce produit n'est pas considéré comme très persistant ni très bioaccumulable (vPvB)

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de donnée

**12.7 Autres informations**

aucune

**SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets****Elimination du produit / de l'emballage :**

Le produit ne doit pas être éliminé comme déchet normal. Son élimination doit se faire selon la réglementation locale en vigueur.

Les emballages ne sont pas réutilisables. Vider les emballages aussi complètement que possible, puis éliminer les emballages suivant la réglementation locale en vigueur

**Information pertinente pour le traitement des déchets :**

code déchet : 06 02 05\* (Déchets provenant de la fabrication , formulation, distribution et utilisation de bases, autre base).  
Code dechet emballage : /

**Information pertinente pour l'évacuation des eaux usées :**

Ne pas déverser dans les eaux usées.

**Autres recommandations d'élimination :**

Aucune

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non dangereux transport

**SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Code de la Sécurité Sociale (Régime général) : Aucun

**Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :**

Se référer à l'article R511-9 du code de l'environnement.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce mélange.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Modifications apportées :** Nouvelle trame

**Principales références bibliographiques et sources de données :** FDS fournisseur  
Base de données GESTIS

**Liste des mentions de danger H (numéro et texte intégral) visées au point 3 de cette FDS :**

**Explication des notes visées au point 3 relatives à l'étiquetage des substances et mélange :** Aucune

**ADDIFOR 2005**

Date révision : 22/05/2015

N° de révision : RO

**Procédure utilisée pour établir la classification du mélange selon le règlement (CE) n°1272/2008 :**

Par méthode de calcul

**Date de création de la FDS :** 22/05/2015**Conseils relatifs à la formation :** Aucun**Information supplémentaire :** Aucune**Abréviations et acronymes :**

CAS : Chemical Abstract Service

CL50 : Concentration létale médiane

DL50 : Dose létale médiane

COV : Composé Organique Volatil

BCF : Facteur de Bioconcentration

bw/day : Body weight/day = poids corporel par jour

ADR : Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des

matières dangereuses

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

CLP : Classification labelling and packaging

CE50 : Concentration efficace à 50%

NOAEC : Concentration sans effet observé

NOAEL : Dose sans effet nocif observé

NOEC : Concentration sans effet observé

SVHC : Substance of Very High Concern

ppm : partie par million

dwt : poids sec

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

IMDG : code maritime international

IATA : Association internationale du transport aérien

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. En aucun cas ces informations ne sauraient être prises comme des garanties de qualité. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.